



Observatoire DT DICT FRANCHE-COMTE

11 Octobre 2019 – 14h30 – Carrefour des Collectivités

Compte-Rendu

1 : Accueil du Président de l'OR de FC, Stéphane GOBRON et tour de table

Stéphane GOBRON ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Le Président rappelle que l'Observatoire de Franche Comté ne s'était pas réuni depuis plusieurs années. Son souhait est de réactiver cet outil d'échange et de partage à l'intérieur du périmètre de la Franche Comté.

Il rappelle également le contexte réglementaire, notamment la loi de 2012, dite « loi anti-endommagement », qui implique les différents acteurs dans la préservation des réseaux.

Un tour de table s'en suit.

2 : Observatoire de Franche Comté et fonctionnement :

Le Président expose le fonctionnement projeté :

- Un Observatoire de type « plénière » semestriel
- La mise en place de groupes de travail sur des sujets remontant du « terrain ».

Le prochain Observatoire est arrêté au 8 avril 2020 à l'ECOPOLE de Besançon.

L'Observatoire d'octobre 2020 se déroulera à nouveau dans le cadre du futur « Carrefour des Collectivités ».

3 : Observatoire National et Groupes de Projets nationaux

Isabelle LE NEVE présente les **10 groupes de projet** de l'Observatoire National.

Il est possible, à partir de l'onglet, sur le site de l'Observatoire National, de retrouver ces groupes de projet. Ils utilisent les remontés des groupes de travail régionaux.

A noter :

- **GP1** : Ce GP travaille sur l'axe communication et est le lieu d'échanges avec les observatoires régionaux. Il permet de centraliser les initiatives régionales et de les partager aux autres.
- **GP2** : indicateurs : il s'appuie sur l'obligation des exploitants de réseaux de tenir à jour des données (nombre de DT, DICT, ATU, DT-DICT conjointes, sinistralité...).
- **GP3** : ouverture d'un fourreau en sécurité : groupe aujourd'hui CLOS.

- **GP4** : « Dématérialisation » & Sous-groupe de travail technique XSD (difficultés passées et actuelles de la dématérialisation, évolution et gestion de crises)
- **GP5** : « Téléservice des réseaux (Guichet unique) » et Comité stratégique du Guichet Unique. Il a connu 3 crises majeures durant ces derniers mois suite à un changement de référentiel. Concernant les TU, pas de disfonctionnement majeur.
 - Sous-groupe « Cartographie »
 - Sous-groupe « GU pour les particuliers » : désormais en place avec un accès gratuit pour les particuliers. Trois fois par an, les particuliers peuvent déposer leur déclaration de Travaux sur le GU et bénéficier des services d'un Prestataire d'Aide à la Déclaration (Choix du PAD aléatoire).
- **GP6** « Charte Travaux urgents »
- **GP7** « Détection des réseaux » : qui est essentiellement animée par les représentants de la FNEDRE
- **GP8** « Proposition d'évolution du Guide Technique d'application de la réglementation » Est en train de finaliser la révision du fascicule 1 et 3 du Guide Technique.
- **GP9** : porte sur les compétences des acteurs avec l'AIPR/QCM : une série de questions supplémentaires est prête sur le volet électrique.
Charles AIVAR, développeur du site WIKITP évoque les objectifs de cette plateforme de ressources pédagogiques initialement TP, permettant à tout public, d'accéder librement et gratuitement à des informations techniques. Dans ce cadre, la plateforme a reçu l'aval de l'Observatoire National pour être un relais de communication et de mise à disposition de ressources AIRP, actuellement en cours de développement. Son contenu s'enrichit régulièrement des remontées du « terrain ».
- **GP10** : fascicules 4 et 5 : travaille au renforcement de l'implication de la maîtrise d'œuvre dans le dispositif.

4 : Actualité réglementaire et normative

Les récentes évolutions :

- A compter du 1^{er} janvier 2020, obligation, pour l'exploitant de réseaux de répondre aux DT en classe A pour des réseaux sensibles en unité urbaine.
- Des exemptions à cette obligation sont prévues ainsi qu'un délai supplémentaire pour répondre
- L'exploitant peut demander de faire réaliser des IC à sa charge par le responsable de projet
- Version 3 du fascicule 2 applicable depuis septembre 2018 : les contraintes d'intervention à proximité des réseaux électriques sont précisées,

Stéphane FLENET précise que les digues sont considérées comme ouvrages sensibles au sens de la réglementation.

5 : Informations sur les incidents ayant eu un impact sur la sécurité des personnes

Il est rappelé qu'à cet instant de l'observatoire, chacun peut faire part de ses retours d'expérience en matière d'incidents, sur ou à proximité des réseaux, impactant la sécurité des personnes.

A ce titre :

- SNCF, par les propos de **Vincent BOITELLE**, décrit un évènement : un chantier de construction, à proximité des voies ferrées, en terrain privé, sans DT ni DICT ; pas de dommage corporel mais une situation à risque majeur liée à la présence de câble d'alimentation haute tension à proximité.
- EIFFAGE, par la voix d'**Isabelle BONNET**, revient sur la problématique des travaux en terrain privé ; les réseaux sont peu ou pas connus des propriétaires et donc encore moins déclarés sur le guichet unique. Selon **Stéphane FLENET**, avec ce point, « on touche la limite actuelle de la réglementation ». A **Rodrigue ROCH**, représentant ORANGE, de préciser que les travaux de terrassement, de fourniture et pose de fourreaux, entre la chambre de tirage et la construction, sont à la charge du demandeur du raccordement. Ce qui peut donner lieu à des situations « scabreuses ».

6 : Groupes de travail – OR Bourgogne

Les groupes de travail, en comité restreint, permettent la production d'outils. A contrario, la plénière de ce jour est avant tout un lieu d'échange et de partage des problématiques des uns et des autres.

Stéphane FLENET présente à tous, les différents groupes de travail en cours ou passés, en place à l'observatoire de Bourgogne :

- Un groupe de travail aujourd'hui achevé portait sur la « **vulgarisation du guide technique** », travail détaillé plus loin. Le fruit de ce travail est gratuit et accessible à tous en ligne.
- Un autre groupe de travail vient d'achever une fiche sur la « **Localisation des ouvrages et bonnes pratiques** » qui viendra s'intégrer à la collection élaborée dans le cadre de la « Vulgarisation du Guide Technique ».
« **Le Memento des Bonnes Pratiques** » réalisé dans le cadre d'un groupe de travail en place dès 2016, a également été « toiletté » pour s'ajuster aux dernières évolutions réglementaires qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et s'intitulera « **Rôles et Responsabilités des acteurs** »
Après relecture et ajustements par le GP 8 de l'observatoire national, les fiches sont dans les mains de l'OPPBTP pour intégration des dernières modifications. Elles sortiront d'ici fin 2019.
- Un groupe de travail actuellement en place s'est lancé sur la « **Conformité des marchés à la réglementation anti-endommagement** ». La parution de statistiques sur les marchés conformes à la réglementation « anti-endommagement » (présence et contenu des clauses techniques et financières...) permettra de dégager les axes d'actions à privilégier pour améliorer le contenu des marchés lancés par les maîtres d'ouvrages.
- Le Président de l'Observatoire de Bourgogne présente également le **comité de concertation en place en Bourgogne**. Il est composé d'entrepreneurs, d'exploitants de réseaux et intervient en cas de litige et en amont du contentieux. Il permet souvent, grâce au dialogue, de dégager des solutions à l'amiable.

Stéphane GOBRON, propose aux participants de constituer un comité de concertation en Franche-Comté. Un groupe de travail pourra se constituer sur ce sujet.

7 : Journée Sécurité 2020

Claire PARIS, en charge de la commission sécurité en place au sein de la FRTP, présente le principe de la **journée sécurité** qui se déroulera, pour sa quatrième édition, à Beaune, le 24 janvier 2020.

220 personnes des entreprises de Travaux Publics sont attendues, du compagnon au chef d'entreprise

Des ateliers de 55 min se tiendront avec diverses thématiques abordées, de la gestion des déchets, à la prévention des risques routiers, aux addictions...Un contenu directement opérationnel

Depuis 2 ans, un atelier DT-DICT animé par l'observatoire de Bourgogne s'y tient également.

Cette journée est ouverte à tous les salariés de Bourgogne Franche-Comté et à ce titre.

Une réflexion est menée pour décliner cette journée physiquement en Franche Comté.

Toutes les bonnes volontés de l'Observatoire de FC seront les bienvenus, tant sur la journée sécurité qui se tiendra à Beaune, que pour celle qui pourrait se tenir en Franche-Comté.

8 : Présentation des fiches du Guide Technique

Catherine DURAND réalise une présentation des fiches du Guide Technique créées par le Groupe de travail de l'observatoire de Bourgogne, dans l'objectif de mettre à la disposition des acteurs de terrain, des outils faciles à lire et « pratico-pratiques ».

C'est ainsi que l'aspect pratique est mis en évidence lors de l'étape de préparation du chantier que l'on retrouve dans la fiche 1 « Check-list préparation de chantier ».

Dans cette même logique la fiche 10 délivre une « check-list » de fin de journée.

11 fiches opérationnelles sont disponibles depuis le début de l'année 2019, 2 sont en cours de finalisation et seront disponibles d'ici fin 2019.

Les fiches sont en téléchargement libre sur le site de l'OPPBTP ou sur la plateforme de ressources WIKITP

[lien OPPBTP](#) ou [lien WIKITP](#)

9 : Mise à jour du recueil des conseils pratiques à destination des entreprises de Travaux Publics

- **Stéphane FLENET** évoque « Le recueil des bonnes pratiques » réalisé par le comité DT-DICT de la FNTP, à destination des entreprises de travaux publics (entrée en service prévue, janvier 2020)
- Le comité travaille également avec un groupement d'assureurs sur la réalisation du constat contradictoire.

10 : Présentation de la Plateforme de formation IPR (Intervention à Proximité des Réseaux)

Présenté par **Fabrice POUPON**, cet outil de formation est destiné : aux conducteurs d'engins en apprentissage, aux adultes en reconversion et aux adultes en perfectionnement, en bref, à tous les opérateurs amenés à terrasser à proximité de réseaux.

La plateforme, réalisée sur le site du CFPPA de la Barotte à Chatillon sur seine, représente une situation de voirie urbaine proche de la réalité, avec la présence de 7 réseaux enterrés (EU, EP, gaz, téléphonie, AEP, électricité, éclairage public). Une deuxième plateforme est en phase de préparation avant réalisation.

L'ensemble des ouvrages sera modélisé avec un outil numérique 3 D.

Des bordures et divers obstacles sont également présents rendant l'exécution des tâches de terrassement proche d'un contexte réel en milieu « contraint ».

Par exemple, les apprenants seront mis en situation de devoir réaliser un branchement particulier, en croisant des réseaux existants et des bordures de trottoir.

Les capacités attendues et travaillées avec cet outil pédagogique sont inscrites dans le nouveau référentiel du titre de conducteur d'engin.

Le coût d'une plateforme d'un linéaire de 50 m est de 45 Ke.

11 : Statistiques, bilan 2018 et 2019, par les exploitants de réseaux

Commentaires des statistiques :

- **RTE** : un nombre important d'ATU, et surtout, dans le cadre de cette procédure, l'exécutant n'appelle quasiment jamais l'exploitant de réseau.
- **GRDF** : un ratio dommages/DICT régional plutôt bon (0.18) par rapport à la moyenne nationale (0.39). Cependant à noter une forte sinistralité dans le Jura.
Le nombre d'ATU est très important. **Olivier DECOCQ** rappelle que les moyens déployés pour traiter l' ATU sont bien supérieurs à ceux nécessaires pour répondre à la DICT. A noter une recrudescence de cas où le piquet de chantier endommage le réseau. Après analyse, ces dommages concernent les entreprises du bâtiment, qui ne sont par ailleurs, pas représentées à l'observatoire.
- **ENEDIS** : globalement une tendance à la baisse du nombre de sinistres. Les principaux dommages aériens sont imputables à des travaux de bâtiment. Un nombre d'ATU également très important soulève l'interrogation.
- **SNCF** : les chiffres avancés illustrent l'activité pour la grande région Bourgogne-Franche Comté. **Vincent BOITELLE** partage également le sentiment que l'ATU n'est pas utilisé conformément à la réglementation.
- **SUEZ** : la sinistralité diminue en raison d'une amélioration de la cartographie. Des statistiques sont en cours d'élaboration. Il n'est pas toujours facile de savoir si un réseau a été endommagé car les réparations sont réalisées directement par l'exécutant de travaux, sans déclaration à l'exploitant.
- Un des représentants de la **Communauté de Communes du Pays de Lure** regrette que les « décideurs », les responsables de projet des collectivités, soient absents de l'observatoire, alors même que les services de ces collectivités, traitant les déclarations, sont représentés.

12 : Visites pédagogiques réalisées par GRDF

GRDF réalise, en Franche-Comté, des visites réglementaires et inopinées. L'action pédagogique des visites est bien perçue et acceptée par les entreprises. L'accent est mis en priorité sur la pédagogie.

Les récépissés de DICT, sont demandés à cette occasion. L'agent procède également au constat de la présence du marquage-piquetage.

Si nécessaire, un constat de travaux dangereux est établi.

Ces visites peuvent déboucher sur des actions de « street learning » ou de sensibilisation au risque gaz.

13 : informations diverses

Stéphane GOBRON remercie l'ensemble des participants présents, tout en regrettant le peu de mobilisation des entreprises de Travaux Publics, des collectivités locales ainsi que des maitres d'œuvre invités.

Il conclut en donnant rendez-vous à tous les participants au prochain observatoire de FC **du 8 avril 2020 à l'ECOPOLE de Besançon** (Rue Louis Auguste Vérité)